

Jeudi 15 janvier 2015 début de la collecte du recensement de la population

Le recensement est utile à tous. Il permet non seulement de connaître le nombre d'habitants d'une commune mais aussi les caractéristiques de sa population. Ainsi avec les données recueillies on peut préparer de nombreuses décisions en matière d'équipements collectifs par exemple. A partir de cette année toutes les personnes recensées ont la possibilité de répondre par internet.



The screenshot shows the Insee website interface for the 2014 census. It features a header with the Insee logo and navigation links for 'ACCUEIL', 'ESPACE PRESSE', and 'ESPACE COMMUNES'. Below the header is a large banner with the text 'RECENSEMENT de la population' and 'DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN'. The main content area is divided into three columns: 'À QUOI ÇA SERT ?' (explaining the utility of the census), 'COMMENT ÇA MARCHE ?' (describing the process), and 'ET POUR MOI ?' (a search tool for users to check if they are being surveyed). A search box is visible in the 'ET POUR MOI ?' section with the text 'Suis-je recensé(e) cette année ?' and 'Entrez le nom de votre commune'. A 'Rechercher' button is also present. At the bottom of the page, there are links for 'Faq', 'Les résultats', 'Quiz', 'Plus d'informations sur le site de l'Insee', 'Nous contacter', and 'Mentions légales'.

Jeudi 15 janvier 2015 sera le premier jour de l'enquête de recensement de la population pour 366 communes de la région. La collecte des données se terminera le 14 février pour les communes de moins de 10 000 habitants et le 21 février pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Depuis 2004, le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, qui se fait sur un cycle de 5 ans. La méthode est différente selon le nombre d'habitants de la commune.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, 8 % des logements répartis sur l'ensemble de la commune sont recensés tous les ans. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, on recense une commune sur cinq exhaustivement tous les ans.

A partir de cette année toutes les

personnes enquêtés auront le choix de répondre par internet ou avec les formulaires papiers.

Le recensement en ligne simplifie la collecte des informations. Il offre plus de souplesse aux personnes recensées qui ne reçoivent plus qu'une seule visite de l'agent recenseur entre le début et la fin de la collecte et donne la possibilité de répondre en ligne sept jours sur sept et 24 heures sur 24.

Les personnes enquêtées qui choisissent de répondre par internet reçoivent de leur agent recenseur un code d'accès et un mot de passe qui permet de remplir les bulletins en ligne sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

La confidentialité des réponses est respectée. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ces derniers sont transmis à aucune autre administration ou organisme et ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Le recensement est utile dans la vie de tous les jours. Grâce aux données recueillies les communes peuvent prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, crèches, maisons de retraites...), les moyens de transport à développer, les logements à construire.

Mentions

Vous pouvez retrouver toutes les données issues du recensement de la population sur notre site : www.insee.fr onglet « Bases de données », rubrique « les résultats des recensements de la population »

Contact



Agnès BOUDAQUIN

Attachée de presse

Insee Franche-Comté

Tél. : 03.81.41.61.78. - Fax : 03.81.41.61.99.

- Mél : agnes.boudaquin@insee.fr